

**DÉLIBÉRATION N°2022-23\_018**  
**du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

**Séance en date du 18 octobre 2022**

**5.1. IUT Nord Franche-Comté occupation locaux (pour vote)**

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 16 Membres représentés : 10 Total : 26	Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0

**Vu** l'article L. 712-2 du code de l'éducation ;

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques, en particulier son article R.2124-79 ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du 29 février 2016 relative aux prestations accessoires dues par les personnels logés par l'université de Franche-Comté

L'IUT Nord Franche-Comté (NFC) dispose de trois appartements (130m<sup>2</sup>, 109 m<sup>2</sup>, 109m<sup>2</sup>), sur son site de Belfort localisés à l'adresse postale suivante : 19 Avenue du Maréchal Juin à Belfort. Deux d'entre eux sont inoccupés depuis le départ à la retraite d'agents titulaires et nécessitent une importante remise en état.

Suite à de nombreux « appels à occupation » adressés aux agents titulaires, un agent contractuel de l'IUT a exprimé auprès de la direction de l'IUT NFC d'importantes difficultés de logement. Par conséquent, il lui a été proposé d'occuper l'appartement de 109 m<sup>2</sup>, pour une redevance mensuelle de 271.68 € compte tenu du niveau de précarité de l'agent.

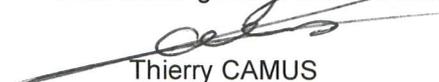
Le conseil de gestion de l'IUT NFC du 27 septembre 2022 s'est prononcée favorablement : Pour 12 ; Contre 0 ; Abstention(s) 0

Afin de permettre à cet agent contractuel d'occuper l'appartement, il est demandé aux membres présents et représentés du conseil d'administration d'approuver la mise en place d'une Autorisation d'Occupation Précaire (AOT).

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent cette mise en place.

Besançon, le 27 octobre 2022.

Pour la présidente et par délégation  
Le directeur général des services

  
Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe :

Annexe 5.1.1 « AOP M. Thierry HUFSCHMIDT IUT BM site de Belfort »

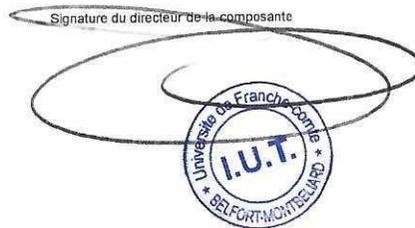
*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités*  
*Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*

Annexe 2a - AUTORISATIONS D'OCCUPATION PRECAIRE

Composante	Localisation	Adresse	Bâtiment /étage/gauche droite	Nb Pièces	Superficie	Nom du Bénéficiaire	Nom, prénom, qualité des personnes occupant le logement en plus du bénéficiaire	Fonction principale du bénéficiaire	À compter ou période	Montant mensuel de la redevance
IUT BM	Belfort	Rue Engel Gros 90 000 Belfort	1er étage droite	5	109m2	Thierry HUFSCHMIDT		Agent de maintenance	01/11/2022	271,68 €

Date : le 21/09/2022

Signature du directeur de la composante



## Annexe 2b - AUTORISATIONS D'OCCUPATION PRECAIRE

Composante	Localisation	Adresse	Bâtiment /étage/gauche droite	Nb Pièces	Superficie	Fonction principale du bénéficiaire	À compter ou période	Montant mensuel de la redevance
IUT BM	Belfort	Rue Engel Gros 90 000 Belfort	1er étage droite	5	109m2	Agent de maintenance	01/11/2022	271,68 €

Date : le 21/09/2022

Signature du directeur de la composante

